

BNSSA - PRÉPARATION

FORMATION CONTINUE

Cette formation, ouverte sur sélection, s'adresse aux personnes désirant être affectées à la sécurité et la surveillance des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des lacs et plans d'eau. Dans certaines conditions, le titulaire du BNSSA peut aussi exercer dans les piscines d'accès payant. Dans tous les cas, il ne peut pas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques. Les titulaires de ce diplôme doivent passer un examen de recyclage, tous les cinq ans.

LE METIER

Les missions du titulaire du BNSSA sont:

- **la prévention** : prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite,
- **la surveillance** : surveiller la zone de baignade,
- **l'intervention** : intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres

PREREQUIS

Avoir 17 ans à la date de l'examen. Le diplôme ne sera délivré qu'à la majorité du candidat.

Etre titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)

Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription

Réussir les épreuves de sélection

EPREUVES DE SELECTION

Réaliser un parcours de 100 m en 2'40s maximum:

- 25 m en nage libre
- 2 x 25 m incluant chacun une apnée de 15 m
- Un parcours de 25 m en remorquant une victime (si possible en rétro-pédalage)

Réaliser un parcours de 250 m en 4'20s maximum :

- 200 m avec palmes, masque et tuba suivi de 50 m de remorquage d'une victime

L'ensemble des résultats sera pris en compte.

Pour suivre la formation, les candidats sélectionnés devront se munir du matériel suivant :

- Maillot de bain (shorts interdits)
- Bonnet de bain
- Lunettes de natation
- Palmes + masque + tuba
- Un short et un tee-shirt réservés exclusivement aux séances piscine (épreuve n° 3)
- Matériel nécessaire à la prise de notes

CONTENU DE LA FORMATION

- Entraînement sportif régulier permettant d'acquérir les techniques de sauvetage aquatique (approche du noyé, prise de la victime au fond, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé)
- Apports théoriques concernant la réglementation et la législation (surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours ...) et la préparation du Questionnaire à Choix Multiple (QCM)

EXAMEN

Organisé par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute Savoie.

Les différentes épreuves sont décrites dans l'arrêté du 22 juin 2011 (disponible sur www.cfmm.fr)

- un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en 2'40s maximum
- un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres en 4'20s maximum
- sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse
- un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45' (réglementation)

VALIDATION DE LA FORMATION

100% des épreuves de l'examen doivent être validés

LIEU DE LA FORMATION

CFMM - 74230 Thômes

DUREE DE LA FORMATION

70 heures (2 semaines pendant les vacances scolaires de printemps - zone A)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Individuel (CPF), Pôle Emploi, Mission Locale, Région Rhône-Alpes.... (la recherche de financement est à la charge des candidats)

